

Etat et Islam en France

Par Alain Boyer

Monsieur Alain Boyer est sous-préfet de Reims, historien, Normalien (rue d'Ulm), Agrégé de l'Université et Enarque. Il a été chargé de mission pour affaires religieuses à la direction générale de l'administration au ministère de l'Intérieur. Il a travaillé comme historien sur la place de la religion dans la société. Il a publié des ouvrages dont :

- L'Institut Musulman de la Mosquée de Paris, CHEAM/ La Documentation Française, Paris, 1993

- Le droit des religions en France, PUF, 1993

- L'Islam en France, PUF, Paris, 1998.

En introduction, quelques remarques préalables : pourquoi l'Etat s'occupe-t-il de l'Islam ?

Pour certains puristes de la laïcité, l'Etat n'a pas à s'en occuper. Pourtant, la Constitution dit que la France est une république laïque qui respecte toutes les croyances. Si elle les respecte, c'est qu'elle les connaît. La loi de 1905 se lit autour de trois piliers fondamentaux :

Art.1 : L'Etat garantit la liberté religieuse et le libre exercice des cultes ; il faut donc qu'ils puissent s'exercer.

Art.2 : La République ne reconnaît, ne subventionne ni ne salarie aucun culte... mais ne reconnaît, c'est dans le sens de la reconnaissance légale telle qu'elle est comprise encore aujourd'hui en Alsace et en Moselle où l'Etat reconnaît et salarie les cultes catholiques, protestants et israélites mais pas les autres et donc pas l'Islam.

Art.3 : L'Etat doit respecter les règles propres d'organisation de chaque culte.

Par ailleurs, la République respecte les croyances donc elle les connaît, donc elle doit les faire connaître, ce qui signifie enseigner des faits religieux. Or, il n'y a rien de pire que l'ignorance en la matière. Nous sommes appelés à avoir, par rapport à ces croyances, un discours rationnel avec un esprit critique qui n'est pas, bien sûr, un esprit de critique systématique.

Sur l'Islam, il faut éviter beaucoup d'idées reçues voire simplistes. Les pédagogues, pour parler aux élèves, doivent avoir des têtes de chapitre, des idées simples et claires mais en même temps, il faut toujours les remettre en question.

On peut lire: *Idées reçues – Islam*, de Paul Balta, Le Cavalier Bleu, 2001. et *Islam, les questions qui fâchent* de Bruno Etienne, Bayard.

Nous connaissons le monde musulman à travers le Maghreb mais nous savons que tous les Arabes ne sont pas musulmans et que les populations arabes ne représentent que 25% des musulmans en poids démographique sans parler de l'extension géographique. De même, nous devons faire attention à l'image que nous avons de l'Islam. Pendant longtemps, l'image donnée était celle de Musulmans fatalistes, passifs, acceptant tout, refusant la Révolution... Puis aujourd'hui, les médias diffusent l'image de Musulmans violents, terroristes, révolutionnaires... Il faut donc éviter les généralisations ; les Musulmans sont extrêmement divers comme les chrétiens. Un Musulman turc est différent d'un Musulman sénégalais, comorien ou maghrébin. Il n'y a pas un Islam mais des Islams comme il y a des Chrétientés. Cette grande diversité est admise même à l'intérieur de l'orthodoxie musulmane. Par exemple, le Sunnisme comprend quatre écoles juridiques qui ont une valeur reconnue.

L'Islam et la France, ce sont des liens anciens et complexes. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 ne couvre pas tout le territoire : par exemple, en Alsace-Moselle ; en Guyane où seul, le culte catholique est reconnu ; à Mayotte (98% de musulmans), où c'est le préfet représentant de la République, qui désigne le grand Cadi, l'autorité musulmane suprême.

Les liens sont très anciens : au 12^e siècle, il y a une présence musulmane dans le sud de la France. Il existe des liens d'amitié entre Charlemagne et Harun Al Rachid. François 1^{er} lie une alliance avec Soliman le magnifique contre les Habsbourg ; on crée une chaire d'arabe à côté de la chaire

d'hébreu au Collège de France. Napoléon et l'expédition d'Egypte, tous les échanges au cours du XIX^e siècle et l'effort de modernisation dans le monde arabe sont autant d'exemples qui illustrent ces liens.

En France métropolitaine, l'Islam n'était pas constitué en 1905. Il y avait environ 10000 Musulmans. On sait que les Musulmans étaient nombreux à Marseille avant même la conquête de l'Algérie et qu'en 1860, à Nantes, il y avait une famille musulmane qui faisait venir un Juif d'Alsace pour circoncire les fils.

En 1905, il n'y a pas de Musulmans en France, donc pas de mosquées propriété de l'Etat. Les Musulmans doivent donc construire les édifices de leur culte.

L'implantation de l'Islam en France et ses rapports avec l'Etat se construisent en quelques grandes étapes .

1. L'Islam en France, de 1914 à 1954, à travers la France, puissance musulmane et coloniale :

Pourquoi des Musulmans en France ?

Pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale, on a besoin d'eux pour faire tourner les usines et comme soldats. On fait appel aux populations des colonies et des protectorats en ayant peur que la Turquie, alliée de l'Allemagne, appelle à la guerre sainte.

S'occuper des Musulmans devient alors important. On crée une société des lieux saints de l'Islam pour construire des auberges afin que les Musulmans français puissent faire leur pèlerinage alors que La Mecque fait encore partie de l'empire ottoman. Dès 1914, on installe les premières mosquées pour soldats à Nogent sur Marne ; on veille à ce qu'ils aient de la nourriture halal ; on a des aumôniers dans les armées (ce qui n'existe plus aujourd'hui) ; on crée des nécropoles importantes comme celle de Douaumont à côté de Verdun.

Que font les autorités françaises pour l'Islam en France ?

Une décision politique importante est prise au milieu de la 1^{ère} guerre mondiale par Edouard Herriot, Léon Bourgeois (Prix

Nobel de la Paix), Lyautey, etc. Comme il y a plus de 100000 victimes musulmanes à cause de la guerre, il faut leur rendre hommage, et on va créer une grande mosquée à Paris. La création sera faite par une loi de l'Etat en 1921 : une subvention est votée à la Chambre des députés pour financer l'Institut musulman (on ne peut pas subventionner un lieu de culte mais on peut subventionner tout ce qui est culturel, éducatif). C'est donc une volonté politique qui montre que la France est une puissance musulmane et qu'elle honore et respecte les Musulmans en France. Cette idée avait été demandée vers 1890 par le sultan turc mais n'avait pas abouti parce qu'il avait préféré s'allier avec l'Allemagne.

La mosquée est créée par un comité de sept membres fondateurs dont deux Tunisiens, deux Marocains, deux Algériens et un Sénégalais (représentant l'AOF). Elle est inaugurée en 1926 par le président de la République G. Doumergue, en présence du roi du Maroc et le dey de Tunis vient inaugurer la bibliothèque. Des dons arrivent de Syrie, du Liban, d'Iran. C'est bien une création française de l'empire colonial. Cette institution va être l'interlocuteur normal et régulier des autorités françaises jusqu'en 1954.

La 2^{nde} guerre mondiale est un autre élément qui va renforcer la présence des Musulmans avec les troupes coloniales dans les nouvelles armées françaises parce que les premiers grands territoires libérés sont en Afrique du Nord à partir de 1942. Une bonne partie de la reconquête et du rouleau compresseur face aux armées allemandes sont surtout des soldats venus d'Afrique. Les Musulmans espèrent, là encore, voir leur situation améliorée tant au niveau des rapports entre les colonies et la métropole qu'au niveau du culte musulman.

La loi de 1905 est appliquée à tous les cultes, sauf au culte musulman parce que les colons ne l'ont pas voulu pour mieux contrôler politiquement l'Islam. Si on paye les imams, on les contrôle mieux... L'Etat peut alors dire qui est un bon imam ou qui ne l'est pas, en fonction des intérêts de la puissance coloniale.

2. Le tournant 1954- 1973 :

C'est la période des indépendances, de la fin de la colonisation et d'une immigration de main-d'œuvre qui s'implante peu définitivement (une immigration aller-retour). En 1954, c'est l'indépendance du Maroc et de la Tunisie et c'est le début de la guerre d'Algérie. C'est la mort du rec-

teur de la mosquée de Paris. On n'avait rien prévu pour remplacer les membres fondateurs. Un neveu assure l'intérim mais il est soupçonné d'être trop proche du FLN. Curieusement, c'est Guy Mollet, président du Conseil, qui nomme le nouveau directeur, Hamza Boubakeur, des oasis, d'Algérie française, agrégé d'arabe, traducteur du Coran. Dès 1961, le Conseil d'Etat annule cette décision pour excès de pouvoir parce qu'elle viole le droit libre des associations et la loi de 1905. Mais Hamza Boubakeur a fondé une nouvelle association, la nouvelle « Société des Habous et Lieux Saints de l'Islam ». Il y fait des statuts qui permettent de la verrouiller et d'y nommer des membres de sa famille, ce qui est toujours le cas actuellement. La mosquée de Paris reçoit des subventions de la ville de Paris et de la République par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur.

A l'indépendance de l'Algérie, le gouvernement algérien considère que c'est un scandale et fait plusieurs procès pour usurpation. Tous les tribunaux, tant administratifs que judiciaires, se déclarent incompétents. La nomination de Boubakeur est annulée. Avec l'indépendance de l'Algérie, une nouvelle politique est mise en place. Les pays musulmans vont s'occuper de leurs ressortissants ; les ambassades, des problèmes religieux.

La France ne s'occupe que des Français musulmans (les harkis). En 1978 encore, Raymond Barre crée une commission consultative des Français musulmans, chargée de faire des propositions au gouvernement pour faciliter leur vie.

La plupart des immigrés sont des hommes jeunes, seuls, venus sur un contrat de travail pour une durée déterminée. Les problèmes religieux ne sont pas leur préoccupation majeure ; ils veulent gagner de l'argent pour rentrer au pays.

3. De 1973 à nos jours, le changement :

Le changement est lié aux conséquences de la crise pétrolière. L'arrêt de l'immigration n'arrête pas l'immigration. Au contraire, les immigrés décident de rester. La mesure du regroupement familial amène les familles à s'installer en France. Elles doivent suivre des rites religieux et se posent le problème de la transmission de la foi aux enfants. Comment élever les enfants pour qu'ils restent fidèles à la foi ? Comment transmettre l'Islam (un Islam de zone rurale, analphabète, traditionnel avec beaucoup de coutumes qui n'ont rien à voir avec le Coran) ? Se crée alors un besoin

d'Islam.

Dès 1975, au cours des grandes grèves dans les foyers Sonacotra, les travailleurs revendiquent des salles de prières. Les dirigeants les accordent alors que les foyers sont théoriquement laïques, religieusement neutres. On introduit donc la salle de prières dans un espace public.

Dans les années 1976-78, pendant les grandes grèves dans l'industrie automobile, on voit une revendication religieuse de lieux de prière, revendication relayée par les syndicats, y compris la CGT, qui ne veut pas perdre des adhérents et sur laquelle le patronat cède rapidement. Les salles de prière sont accordées dans les usines ; cela ne coûte pas cher (moins que des augmentations de salaire) et cela calme les esprits. Ceci est un phénomène très nouveau : on fait rentrer la religion dans l'entreprise.

Les revendications des organisations musulmanes se développent dans les années 1980 : des mosquées, une reconnaissance de l'Islam dans la vie publique. Quelques éléments accélèrent ce phénomène.

Dans les années 1980, le tissu associatif musulman explose. Autour de 1981, une loi très libérale amène à ce que les associations étrangères soient sur le droit commun alors qu'avant, il fallait une autorisation spéciale. Les musulmans vont beaucoup l'utiliser.

En 1981, à la mosquée de Paris, Boubakeur vieillissant fait un renversement d'alliance et s'allie avec l'Algérie. Il récupère ses biens personnels dans les oasis qui avaient été mis sous séquestre. Deuxièmement, l'Algérie finance la mosquée de Paris. Troisièmement, l'Algérie nomme des recteurs algériens. Le premier successeur est Cheikh Abbas (l'un de ses fils est grand mufti de Marseille, un autre est animateur d'émissions musulmanes sur les chaînes publiques). Le second successeur avait été ministre puis ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite (un homme politique dans les rouages du FLN).

La crise arrivera au moment de l'arrêt du processus démocratique en Algérie, quand le FIS obtient 41% aux élections. On crée alors un directoire de cinq personnes dont un chef religieux à Paris qui est aussi chef d'Etat à Alger. Le gouvernement français refuse et lui demande de choisir entre Paris et Alger. Il choisit Alger tout en gardant un pied à terre à la mosquée de Paris au cas où... C'est à ce moment que la Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam élit un nouveau rec-

teur, le docteur Dalil Boubaker (encore en fonction), citoyen français, médecin, membre du Conseil de l'Ordre...

Dans les années 1980, on note la montée de l'islamisme radical, la Révolution iranienne, tous les troubles augmentent au fur et à mesure que le communisme s'effiloche et s'effondre en 1989 avec la chute du mur de Berlin. Pour les peuples du Tiers-monde, l'Islam devient un drapeau politique pour réclamer des changements politiques et parfois « la lutte contre l'Occident ». On utilise la religion à des fins politiques.

Les pouvoirs publics ne peuvent pas rester insensibles à toute une série de phénomènes : affaires concernant le foulard islamique ou revendications concernant les mosquées ou actions pour avoir une émission religieuse (qui sera créée en 1985).

À la fin des années 1980, l'Islam est très divers en France, encore peu « intégré » par ses populations qui maîtrisent très mal le français, sous la tutelle très nette des pays d'origine, maghrébins en particulier. Les menées de différents courants révolutionnaires islamistes et celles de l'Arabie saoudite, qui a de l'argent et veut bien financer des mosquées se font en contrepartie d'un ralliement, à travers la Ligue islamique mondiale. Le bureau de la Ligue islamique mondiale a pignon sur rue dans la région parisienne, en banlieue et il est le financeur de certains mouvements, d'ailleurs parfois en le regrettant par la suite.

Les autorités françaises veulent réagir mais sont gênées par le manque d'interlocuteurs. Il faut donc essayer d'amener les Musulmans à mieux s'organiser.

En 1989, création du CORIF (Conseil de Réflexions sur l'Islam en France) par Pierre Joxe : quinze personnalités dont le recteur de la mosquée de Paris doivent faire des propositions aux autorités françaises.

Quelques éléments permettent d'avancer : une circulaire permettant de créer facilement des carrés musulmans pour l'inhumation des défunts (le rapatriement des corps étant un vrai problème) ; on règle aussi le problème de la nourriture halal dans les armées françaises. Mais on ne va pas beaucoup plus loin à cause d'éléments perturbateurs : d'abord la guerre du Golfe : Pierre Joxe quitte quand Chevenement démissionne ; puis le contrecoup des événements en Algérie. Finalement, le CORIF n'a plus une activité suffisante.

Avec le gouvernement Balladur, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, veut intégrer l'Islam et les Musulmans en France; il veut s'appuyer sur le recteur de la mosquée de Paris et lui faire un marché: il lui propose le monopole de la viande halal.

Dalil Boubakeur réunit les différentes organisations et sort une «Charte du culte musulman en France» qui est présentée solennellement au ministre de l'Intérieur. Mais les pays musulmans refusent le leadership de l'Algérie. Le Maroc crée ses propres structures. À l'intérieur même de la mosquée de Paris, il y a des tensions entre FLN et harkis. Jean-Louis Debré reconnaît que l'unité n'a pas été respectée et partage les revenus de la viande halal; il retire le monopole à la mosquée de Paris et en fait profiter d'autres associations dont les mosquées de Lyon, d'Evry, etc.

Nouvelle tentative de Jean-Pierre Chevènement poursuivie par Daniel Vaillant, accélérée actuellement par Nicolas Sarkozy: la consultation du culte musulman en France. Les grandes fédérations sont réunies: la mosquée de Paris, la FNM (Fédération Nationale des Musulmans de France) soutenue par le Maroc, l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) qui est le mouvement le plus populaire, le mieux structuré, qui fait de grands rassemblements au Bourget et qui est tendance fondamentaliste, le TABLIGH (origine pakistanaise), IMFP (Invitation et Mission pour la Foi et la Pratique) les grandes mosquées comme Lyon, Marseille, etc., et des personnalités indépendantes. La FFAICA (Afrique noire, Comores, Antilles) le DITIB (Islam turc gouvernemental officiel) ont rejoint le processus.

Ils réfléchissent sur des problèmes comme l'Aïd el Kebir; ils arrivent à se mettre d'accord sur l'idée qu'il faut créer un processus électoral pour élire des représentants démocratiquement désignés. Au moment des élections nationales, à la suite du 11 septembre, Dalil Boubaker et d'autres ont fait une mise en garde contre les fondamentalistes. Le candidat Jacques Chirac est allé officiellement à la mosquée de Paris. Le président J. Chirac et le gouvernement ont voulu poursuivre ce processus. Ceux qui voulaient y participer devaient souscrire aux principes juridiques régissant le culte musulman en France qui sont les principes régissant tous les cultes et qui sont fondamentalement les principes de la laïcité. Ce qui signifie que les lois de la République, de la laïcité ne sont pas négociables. Il y a eu répartition des res-

ponsabilités: le président du Conseil provisoire du culte musulman, Boubaker, deux vice-présidents: l'un de la FNM, l'autre de l'UOIF, un secrétaire de l'Islam turc, un trésorier de la mosquée de Lyon, etc... Les élections ont lieu les 6 et 13 avril 2003.

Quelques éléments de conclusion :

L'Islam est dans un processus d'intégration en France, d'abord par ses membres. Plus de 4 millions de Musulmans vivent en France dont la majorité sont des Français citoyens. Le problème est donc un problème de la France. L'Islam fait partie du paysage religieux français.

Or, s'il y a totale égalité de droit grâce à la laïcité, il y a des inégalités de fait parce que les Musulmans sont arrivés en France après la loi de la laïcité. Les grands problèmes sont la construction des mosquées, le pèlerinage, l'organisation de l'abattage rituel, la viande halal, les carrés musulmans, les fêtes religieuses, etc.

Les élections vont être un élément fondamental. Les différences vont continuer à subsister. On ne s'occupe que des questions de culte, on ne s'occupe pas du social, du culturel, de l'intégration... On voit que les populations musulmanes s'intègrent par rapport aux années 1980: on voit maintenant des dirigeants d'associations, des ingénieurs, des architectes, des médecins, des ministres musulmans... De nombreux étudiants sont musulmans.

Mais il y aura toujours des divisions à l'intérieur de l'Islam, des tentatives de contrôle des pays d'origine sur leurs ressortissants voire des mouvements terroristes, des volontés de pays peu amis de la France idéologiquement (comme l'Arabie saoudite) qui peuvent déstabiliser tout cela.

Aujourd'hui, il est absolument nécessaire que ce processus qui continuera, réussisse au moins cette étape pour qu'après, il y ait une plus grande visibilité de l'Islam en France. Ensuite, les relations seront normalisées comme celles que l'Etat a avec tous les autres cultes. Par exemple, le Président de la République reçoit, chaque année, les vœux des autorités religieuses. Actuellement, il ne s'agit que des autorités catholiques, protestantes et israéliennes mais il y aura demain aussi un représentant musulman. C'est un élément important de la structuration de notre société et d'une intégration républicaine et laïque. ■